

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL190

présenté par
M. William, rapporteur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	2 000 000
Transformation publique	0	0
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	2 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>2 000 000</i>	<i>0</i>
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

À la suite de la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022 et surtout des travaux de la commission d'enquête du Sénat sur le recours aux cabinets de conseils privés, dont le rapport avait été publié en mars 2022, le précédent Gouvernement a annoncé faire évoluer sa stratégie de pilotage des dépenses de conseil et d'internalisation des compétences de conseil.

L'une Agence de conseil interne de l'État a ainsi été formée au sein de la direction interministérielle de la transformation publique, au printemps de cette année.

Ce nouveau service s'appuie sur l'existant, puisque la DITP conduisait déjà des missions de conseil interne.

Bien que le Gouvernement ait alors annoncé que l'Agence serait dotée de 75 agents à la fin de l'année 2024, celle-ci ne devrait finalement comprendre que 55 agents.

Le projet de loi de finances prévoit par ailleurs un schéma d'emplois nul pour 2025.

Le précédent amendement propose donc de renforcer les moyens disponibles en matière de conseil interne à hauteur de 2 millions d'euros, pour permettre l'embauche de 20 agents.

Pour cela, l'amendement :

- abonde les crédits de titre 2 de l'action 02 Pilotage des actions de modernisation (DITP) du programme 368 Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques à hauteur de 2 millions d'euros, en AE et en CP ;
- diminue en conséquence les crédits hors titre 2 (investissement) de l'action 12 Travaux et gros entretien à la charge du propriétaire du programme 348 Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs à hauteur de 2 millions d'euros, en AE et en CP.